## Loyer impayé suite a covid

Par franck674
le 22.09.2023 Bonjour,a toute I equipe qui fait un travail remarquable depuis des annees. En 2019 ,bous avons signé un bail pour un etablissement de nuit, faisans toute confiance au proprietaire ,le covid est arrivé ,nous avons deposé le bilan,que ne fut pas notre surprise de constater que I ancien proprietaire nous avez fais signer et avais ajouter une ligne sur le bail qui nous mettaient "caution solidaire" j ai ete gerant de societe pendant plus de 20 ans dans un autre domaine,jmais je n aurais signé un tel document! Malgres cela,et malgres un jugement en ma faveur ,un huissier a operé une saisie de 18000? sur mon compte! Peut on faire quelque chose? Merci de votre solicitude je suis perdu tres cordialement Franck xxxxxx anonymisation
Par Nihilscio
Bonjour,
L'huissier ne pouvait pas saisir sans titre exécutoire. Le jugement était vraisemblablement moins favorable pour vous qu'il vous paraissait. Il faudrait en connaître les termes.
Par franck674
Bonjour, Dans l'idéal donnez moi des coordonnées pour vous envoyer le jugement qui nous est entièrement favorable, le propriétaire est débouté de tout Très cordialement Franck
Par Isadore
Bonjour,
Vous pouvez anonymiser le jugement (noms, adresses) et le partager sur le forum en utilisant un site de partage de documents.
TRITBUNAL JUDICIAIRE DE BETHUNE
ordonance de refere du 25 mai 2022

ANDRE QUILLOT demeurant La sanoje-12 avenue de la condamne-62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE

je n arrive pas a ajouté le jugement complet vous n avez pas le droit de me donner une adresse mail? cdlt

SARL DROUET MARIE CLAUDE

-----

Par franck674

N° RG 22/00031 N° Portalis DBZ2-W-B7G-HLA3